

CHARTE DE L'ÉLÈVE / 1BP3 · À CONSERVER

Ma place. Ma responsabilité.

Prénom / nom : _____ Classe : 1BP3

J'ai droit au respect, à la protection et à l'éducation.

Je peux être entendu, demander de l'aide et signaler une difficulté.

- 1 **Je suis assidu.** Je participe à tous les cours et évaluations prévus à mon emploi du temps, sauf empêchement légitime, autorisation ou aménagement reconnu.
- 2 **Je suis ponctuel.** Je suis prêt au début des cours et après les pauses. En cas de retard, je suis la procédure du lycée au lieu de renoncer au cours.
- 3 **Je prends en charge mes absences.** Je veille à leur signalement et à leur régularisation avec les adultes concernés. Je rattrape selon les modalités convenues.
- 4 **Je respecte les personnes.** Je parle et j'agis sans insulte, menace, humiliation ni discrimination envers les élèves et tous les personnels, dans chaque cours.
- 5 **Je refuse la violence.** Je ne frappe pas, je n'encourage pas une bagarre, je ne filme pas pour la diffuser. Je me mets en sécurité et j'alerte un adulte.
- 6 **J'adopte une posture de travail.** J'apporte le matériel et la tenue nécessaires. J'essaie, je respecte les consignes et les règles du lycée sur le téléphone.
- 7 **Je prends ma part du collectif.** Je laisse chacun apprendre, je respecte la parole, les lieux et le matériel. Je contribue au travail sans empêcher celui des autres.
- 8 **Je demande de l'aide et je progresse.** Je signale une difficulté, je prends part au suivi prévu et, après un manquement, je participe à une réponse éducative adaptée.

J'ai lu et compris cette charte. Je m'engage à la mettre en pratique. Mes deux priorités sont précisées dans mon carnet. Je ferai le point avec ma professeure principale dans deux semaines.

Date : _____ Date du bilan : _____

Signature de l'élève

Professeure principale
Lecture et suivi de l'engagementResponsable légal
Prise de connaissance si élève mineur

Cette charte est un outil éducatif : elle complète, sans remplacer, le règlement intérieur. La signature n'est ni un aveu ni une renonciation à un droit. Les règles s'appliquent indépendamment de la signature.